# L'Espagne et l'esclavage dans les iles de Cuba et de Porto-Rico depuis la révolution de 1868

Augustin Cochin

1869

158

Les destinées de Cuba et de Porto-Rico, derniers et magnifiques débris de la puissance coloniale de l'Espagne, sont toujours dans une pénible incertitude ; elles dépendent des résultats d'une discussion parlementaire à Madrid et des hasards sanglans d'une insurrection locale. Les événemens avaient porté au pouvoir deux anciens capitaines-généraux de Cuba, le maréchal Serrano et le général Dulce, et un ancien capitaine-général de Porto-Rico, le général Prim. Tous trois s'étaient prononcés publiquement en faveur des réformes si justement et si vainement réclamées depuis trente ans par les habitans des Antilles espagnoles. Cependant le gouvernement provisoire de 1838 n'a pas imité à Madrid la noble hardiesse déployée par le gouvernement provisoire de 1848 à Paris. Il n'a point aboli l'esclavage. S'il a donné aux colonies le droit d'élire des députés aux cortès, il s'est sur tout le reste contenté de renouveler, dans sa circulaire du 27 octobre 1868, des promesses cent fois répétées et cent fois éludées. Un amendement proposé par un député et déclarant la servitude abolie sur toute la surface du territoire espagnol n'a pas été inséré dans le projet de constitution, dont l'article 107 annonce seulement que a des réformes seront opérées aussitôt que les députés des colonies auront pris séance aux cortès constituantes. »

Pendant ce temps, Cuba est en pleine insurrection. Un décret de l'ancien gouvernement, daté du 12 février 1867, avait aggravé subitement les impôts et provoqué un soulèvement dans le département oriental de l'île. Les insurgés n'avaient d'abord arboré que le drapeau des réformes

à Jara et à Bayamo. A la nouvelle des événemens de Madrid, le mouve- 159
ment prit un caractère politique. Par une proclamation du 27 décembre 1868, le chef qui le dirigeait, Carlos Manuel de Cespedes, essaya d'enflammer les esprits pour la cause de l'indépendance de l'Ile et de l'abolition de l'esclavage. Arrivé au mois de janvier 1869 pour remplacer le général Lersundi et précédé d'une grande popularité, le général Dulce tâcha d'abord de rallier les dévouemens par des mesures libérales ; mais la violence de l'insurrection, aidée peut-être par un puissant voisin des Antilles, l'a forcé de revenir au régime de la censure et des conseils de guerre, et de demander des renforts à la métropole malgré la présence de 25,000 soldats et l'appel de 30,000 miliciens. La crise est décisive, et il est impossible de savoir si la raison sera chargée de terminer la besogne commencée par la violence. Il est intéressant de rappeler au moins les causes qui ont rendu cette crise inévitable, de signaler les moyens qui seraient de nature à la terminer heureusement, et d'indiquer les conséquences, trop faciles à pressentir, de ces graves conjonctures.

Si les vœux des amis de la civilisation européenne sont exaucés, l'Espagne reprendra son rang parmi les nations, elle se relèvera, elle conservera ses colonies, et le premier acte d'un gouvernement juste sera la réforme du régime intolérable qui pèse sur ces terres habitées par une population nombreuse, intelligente, instruite, fière et mécontente. Si l'Espagne au contraire continue à s'abaisser dans un tourbillon confus de discordes civiles et d'ambitions militaires, le sort des colonies ne pourra pas dépendre plus longtemps des convulsions de la métropole, et les États-Unis n'auront qu'à tendre la main pour recueillir un héritage que l'Europe ne sait plus conserver. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'abolition de l'esclavage sera inévitablement proclamée, et on se sent un peu consolé en voyant du moins la liberté sortir de tant de ruines, en apercevant enfin le terme de cet opiniâtre fléau de la servitude qui souille encore la reine des Antilles, la noble contrée sur les rivages de laquelle Christophe Colomb repose enseveli, qu'il découvrait le dimanche 28 octobre 1492, et qu'il saluait « la terre la plus belle qu'aient jamais vue les yeux des hommes. »

## I

La question des réformes, première origine de l'insurrection, ne se présente pas tout à fait à Cuba et à Porto-Rico dans les mêmes conditions qu'au sein des autres sociétés coloniales. Il y a deux différences notables. En premier lieu, la liberté des noirs est inséparable de la liberté des blancs et de ce qu'on peut appeler la liberté des choses ; il faut abolir à la fois la servitude qui pèse sur les habitans esclaves, la dictature qui gêne les 160
habitans libres et le monopole qui entrave la production coloniale. En second lieu, l'obstacle à ces réformes n'est pas à La Havane, il est à Madrid. Ce fait ne peut plus être contesté. Il a été rendu évident par la conduite de l'ancien gouvernement pendant l'enquête ouverte à Madrid en 1865 et close en 1867. Dans un rapport du 25 novembre 1865, le ministre d'outre-mer, M. Antonio Canovas del Castillo, avait proposé à la reine Isabelle de nommer une commission d'enquête chargée d'examiner « l'ordre politique et administratif, la situation économique des Antilles, en même temps que d'autres questions plus épineuses encore relatives aux conditions du travail et de la population. » Cette commission fut composée de vingt-deux délégués des communes des îles, de tous les sénateurs qui se rattachent aux colonies par leurs intérêts, des principaux personnages qui les ont gouvernées, et de vingt-deux membres nommés par la reine. On le voit assez, les délégués des colonies s'y trouvaient en faible minorité ; mais du moins furent-ils nommés dans des conditions régulières ? D'après l'ordre royal, les bases de l'élection devaient être les mêmes que pour la nomination des conseils municipaux dans les colonies. Or la loi composait le corps électoral des plus forts contribuables en nombre quatre fois plus grand que celui des conseillers municipaux à élire, et elle divisait les électeurs en trois groupes, les propriétaires, les industriels et commerçans, les professions et les capacités. Le capitaine-général créa de son plein gré une division différente en vertu de laquelle les industriels et les commerçans, intéressés au monopole et à la traite, gagnèrent dix-neuf voix, enlevées à la propriété et aux capacités. La catégorie privilégiée ne comptait pourtant dans la population libre que pour un septième. La municipalité de La Havane protesta ; elle fut réprimandée. Malgré ces irrégularités, les délégués élus étaient presque tous partisans des réformes.

La commission tint sa première séance le 30 octobre 1866 à Madrid. Le ministre et le président, M. Alexandre Olivan, rappelèrent à la junta qu'elle avait à examiner trois questions, la première politique, la seconde sociale, la troisième économique, et ils promirent que chaque membre recevrait trois questionnaires sur chacun de ces sujets bien distincts, institutions politiques, régime du travail et de l'immigration, système des impôts et des tarifs, indiqués par des articles séparés dans le décret royal qui ordonnait l'enquête. Quelle ne fut pas la surprise des membres de la commission ! Ils ne reçurent aucun questionnaire politique, aucun questionnaire économique ; on leur remit simplement un programme composé de vingt-six questions sur les moyens d'améliorer la condition des esclaves et de favoriser l'immigration européenne ou chinoise, sans qu'un seul article 161
parlât de l'abolition de l'esclavage. Les délégués, plus ou moins rassurés par les promesses du gouvernement, consentirent à commencer leurs études sur le régime du travail ; mais ils eurent le courage et l'honneur de réclamer la discussion du principe même de l'esclavage. Sur les quatre délégués présens de l'île de Porto-Rico, il y en eut trois qui, dès le 8 novembre 1866, déposèrent un rapport où ils exposaient « que le premier questionnaire qui leur avait été présenté, tout en constatant l'existence de l'esclavage, laissait voir clairement la tendance du gouvernement à le perpétuer, chose aussi préjudiciable au bien-être de Porto-Rico que contraire à l'honneur de la monarchie espagnole. » En conséquence, ils désiraient s'abstenir d'étudier les questions posées, se bornant à demander « l'abolition immédiate de l'esclavage à Porto-Rico ; » ils la demandaient « avec ou sans indemnité, avec ou sans organisation du travail. » Cette généreuse protestation fut suivie d'une déclaration des délégués de Cuba. La question de l'esclavage, disaient ces derniers, était plus difficile à résoudre dans leur patrie qu'à Porto-Rico ; mais ils ajoutaient aussitôt qu'ils n'entendaient en aucune façon que la servitude fût perpétuée à Cuba, et ils proposaient de présenter à la commission un plan d'abolition graduelle. Ce plan fut en effet développé dans un rapport qui portait la signature de treize des délégués cubains.

La commission d'enquête travailla longtemps ; elle reçut tard un questionnaire politique, jamais le questionnaire économique ne fut présenté ; aucune solution ne fut votée, les discussions ne furent pas sténographiées ; les comptes-rendus analytiques des secrétaires et les rapports

des délégués et des déposans, parmi lesquels figuraient le maréchal Serrano et le général Dulce, ne furent imprimés qu'à New-York par voie extra-officielle [1]. La publication en Espagne fut interdite. Le ministre, en congédiant la junta le 26 avril 1867, annonça le projet d'établir à Madrid un « conseil consultatif des colonies. » Ainsi fut terminée cette enquête. On le sait ailleurs qu'à Madrid, ces examens sont propres à deux fins très différentes. De même que l'on remue la terre avant de semer et qu'on la remue aussi avant d'enterrer, on voit les gouvernemens consacrer des enquêtes à préparer les réformes ou à les ensevelir. La nomination de la junta de 1866 rentrait dans les mesures de cette seconde catégorie ; mais son histoire démontre ce que nous affirmions en commençant : on accepte l'abolition de l'esclavage à Cuba et à Porto-Rico, on l'empêche à Madrid.



Lorsqu'en 1840 le gouvernement français consulta timidement les conseils coloniaux sur les moyens de faciliter le rachat des esclaves au moyen du pécule, le conseil de la Martinique répondit que l'intervention, du gouvernement, était « illégale ; » le conseil de la Guadeloupe déclara que l'esclavage « était un bienfait, » et le conseil de Bourbon que l'intervention du gouvernement était « illégale ; » le conseil de Bourbon affirma qu'il était « l'instrument providentiel et permanent de la civilisation. » La loi si modérée de 1845, due aux travaux de la commission présidée par M. le duc de Broglie, et qui se bornait à diminuer le nombre de coups de fouet qu'un esclave pouvait recevoir, à lui assurer le droit de posséder ce qui lui appartient et de se racheter avec ce qu'il gagne, fut déclarée par les mêmes conseils odieuse et funeste. Vingt-deux ans auparavant, le 9 juillet 1823, lord Bathurst, secrétaire d'état des colonies anglaises, avait ordonné aux gouverneurs de soumettre aux législatures locales quelques améliorations dans le régime des esclaves ; ces mesures avaient été repoussées par dix-huit colonies sur vingt, et il fallut les imposer en 1831, après huit années d'attente infructueuse. En 1857, le gouvernement hollandais proposa aux chambres la loi qui devait émanciper si pacifiquement les esclaves de Surinam et de Curaçao. Des plaintes et des menaces répondirent à

1. Cette enquête a été parfaitement analysée dans l'important ouvrage écrit en français par M. Valiente, les Réformes dans les îles de Cuba et de Porto-Rico, avec une préface de M. Edouard Laboulaye. Paris 1869.

ses intentions généreuses. C'est encore par l'initiative et par l'autorité du gouvernement de Portugal que l'esclavage vient d'être aboli dans les possessions de ce pays en Afrique, aux termes d'un récent décret du 25 février 1869, proposé par le marquis de Sa de Bandeira, l'évêque de Vizeu et M. J. Latino Coelho.

L'Espagne nous réservait un autre spectacle. Le gouvernement, soit avant, soit après la révolution de 1868, n'a rien tenté, rien osé. Le ministre d'outre-mer, nommant une commission en 1865, ne propose pas l'abolition, ne prononce même pas le nom de l'esclavage, vaguement désigné sous le terme de « question épineuse, » et ce sont les colons, les maîtres d'esclaves, qui réclament hautement la fin de la servitude « pour l'honneur de la monarchie espagnole. » Le gouvernement né de la révolution de 1868 n'a pas le courage d'abolir l'esclavage. Le président du comité de constitution, M. Olozaga, qui avait été président de la société fondée à Madrid pour l'abolition de l'esclavage, n'introduit dans le projet de constitution aucune déclaration contraire à la servitude. Le maréchal Serrano et le général Dulce semblent avoir oublié les dépositions qu'ils ont faites à l'enquête de 1867. Le nouveau pouvoir ne sait pas être plus équitable que l'ancien envers les colonies. La censure, après avoir été un moment suspendue, a été récemment rétablie. Sous le nouveau régime, les habitans de Cuba et de Porto-Rico ne sont pas beaucoup plus à l'aise que par le passé pour exprimer leurs opinions. Sans doute il y aura aux certes des députés des deux îles, et c'est là un grand progrès ; mais l'élection sera difficile, et les élus auront fort 163
à faire pour vaincre cette singulière, cette impardonnable résistance de la métropole, refusant l'émancipation aux maîtres d'esclaves, qui la demandent. Il y a là une énigme dont il faut chercher le mot. Qui donc profite de l'esclavage ? qui donc en souffre ? On croirait d'abord que la métropole porte la honte de cette institution odieuse, tandis que les colons en tirent le profit. Est-ce qu'il en serait autrement ? est-ce que Madrid serait plus intéressé au maintien de la servitude que La Havane ? C'est ce qu'il importe d'examiner en détail.

Cuba et Porto-Rico ne doivent pas être comparées à nos colonies françaises, petites sociétés maladives et dolentes pour lesquelles la beauté du ciel ne rachetait pas l'exiguïté du territoire, et qui présentaient au

moment de l'émancipation 139,000 habitans libres en face de 234,000 esclaves. Aucune des dix-neuf colonies à esclaves de l'Angleterre ne peut non plus être mise en parallèle avec les colonies espagnoles. A la Jamaïque, grande terre de 750 lieues carrées, 35,000 blancs possédaient 325,000 esclaves. Dans l'ensemble de ces dix-neuf colonies, il y avait au moment de l'émancipation 770,390 esclaves possédés par moins de 150,000 blancs. L'île de Cuba est grande comme l'Angleterre. Située à l'entrée du golfe de Mexique, au croisement de plusieurs des grandes routes commerciales du monde, à six heures de Key-West, à deux jours et demi des bouches du Mississipi, elle offre à la navigation 3,000 kilomètres de côtes, le port de La Havane, qui est déjà une des six premières places de commerce du monde, et des ports nombreux au fond des grandes baies de Nipé, de Guantanamo et de Cienfuegos. Cette terre magnifique, douée d'une fertilité extraordinaire, est peuplée par 1,400,000 habitans, dont près de 1 million d'hommes libres et seulement 368,000 esclaves[2]. Beaucoup moins étendue, mais très bien plantée, très bien cultivée, l'île de 164
Porto-Rico a une population libre de 560,000 âmes et seulement 42,000 esclaves.

Ces chiffres montrent combien dans les deux îles le travail libre a déjà

2. Notices officielles sur la population libre des îles de Cuba et de Porto-Rico en 1862. — Voici les chiffres exacts pour Cuba.

| | | |
|---|---|---|
| Blancs | 764,750 | 56 pour 100 |
| Libres de couleur | 221,417 | 16 pour 100 |
| Émancipés | 4,521 | — |
| Esclaves | 368,550 | 27 pour 100 |
| Total | 1,359,238 | |

Au nombre des blancs sont comptés 34,046 Chinois. — La proportion des blancs est moins forte et celle des libres de couleur beaucoup plus grande à Porto-Rico.

| | | |
|---|---|---|
| Blancs | 300,406 | 51,50 pour 100 |
| Libres de couleur | 241,037 | 41,30 pour 100 |
| Esclaves | 41,738 | 7,20 pour 100 |
| Total | 583,181 | |

En outre, Porto-Rico possède 931 habitans par lieue carrée, Cuba 183 seulement.

pris les devans sur le travail servile. A Porto-Rico, 10,000 esclaves seulement sont employés aux travaux de l'agriculture, auxquels se consacrent librement 241,037 hommes de couleur. Il y a en outre un très grand nombre de travailleurs blancs dans les plantations, ainsi qu'un très grand nombre de petits propriétaires sans esclaves. On peut affirmer que les trois quarts de la production sont déjà le fruit du travail libre, et on n'est pas surpris d'entendre presque tous les habitans réclamer l'abolition immédiate de l'esclavage avec ou sans indemnité. Cuba n'est pas dans une position aussi favorable. Cependant la civilisation y est assez avancée, les ressources naturelles y sont assez grandes, pour que l'on puisse assurer que cette société riche, élégante, cultivée, généreuse, rougit de l'esclavage, et qu'elle est en mesure de renoncer enfin sans se ruiner à l'injustice et à la violence. Les blancs peuvent fort bien travailler sous le climat des Antilles espagnoles. Les campagnes cubaines renferment dans les plantations de tabac, les sucreries, les cafétaux, 440,000 blancs contre 288,000 esclaves et 100,000 libres de couleur. La population blanche, qui était de 133,000 habitans seulement en 1791, atteint actuellement 800,000. Cuba est en effet sur la limite extrême qui sépare la zone intertropicale de la zone tempérée ; le climat est rafraîchi pendant l'été par les pluies et par les brises de l'Océan, et la température moyenne est de 26 degrés centigrades. La statistique officielle, dressée par un homme très honorable et très intelligent, don José de Frias, mort récemment, évalue pour l'année 1862 la production agricole de l'île (produits bruts) à 646,552,000 francs, la production industrielle et commerciale à 768,446,000 francs. Le chiffre officiel des importations et des exportations est immense. On sait que Cuba exporte tous les ans, entre autres produits, 500 millions de kilogr. de sucre et plusieurs millions de kilogr. de tabac, sans parler du café et du cuivre.

Ce n'est pas seulement aux dons de la nature et aux efforts du travail que Cuba doit sa richesse, c'est aussi aux malheurs de ses voisins. Cuba a profité de la ruine de Saint-Domingue, de l'anarchie des républiques séparées de l'Espagne, des souffrances des Antilles anglaises et françaises, de la guerre des États-Unis et de la guerre civile du Mexique. Comme une manufacture qui garderait ses ouvriers sans les payer, pendant que les manufactures voisines seraient exposées à la hausse des salaires, aux grèves et à l'incendie, cette oasis de la servitude s'est enrichie par les

désastres de ses rivales. Il convient d'ajouter qu'elle a profité aussi, cette fois à son honneur, des trésors intellectuels de toutes les contrées civi- 165
lisées, car elle a envoyé ses enfans en Europe ou aux États-Unis pour s'instruire dans les lettres, les arts, les sciences et l'industrie. Cuba a des orateurs, des écrivains, des poètes, des savans, des agriculteurs éminens, mêlés à la société la plus élégante et la plus civilisée[3]. Cette contrée est devenue une sorte d'Angleterre espagnole entre les deux continens qui composent le Nouveau-Monde, et on se demande comment elle reste inactive devant l'esclavage. Est-ce que les esprits sont pervertis ? est-ce que la fausse économie politique et la révoltante théologie qui ont déshonoré les États-Unis du sud sont professées à La Havane ? Elles y ont sans doute leurs adeptes, peu nombreux et intéressés, surtout parmi les péninsulaires ; cependant l'opinion générale est contraire à l'esclavage. Les Cubains sont Espagnols par le sang ; mais par l'esprit ils sont Français, Anglais, Américains, et le souffle puissant des idées de liberté et d'égalité a passé sur leurs têtes. Est-ce donc que l'esclavage ne produirait pas là les maux qu'il engendre ailleurs, qu'il traîne partout, comme les chaînes portent avec elles le bruit et la rouille ? Est-ce qu'on a inventé à Cuba et à Porto-Rico un esclavage perfectionné, poison inoffensif, innocente iniquité ? Non, le mal produit partout le mal, et il est facile de suivre la double trace de ce fléau lamentable, — ravage dans le troupeau des malheureux esclaves injustement asservis, ravage dans la société des maîtres infailliblement corrompus.

On dit qu'à Cuba et à Porto-Rico les lois sont assez douces, les maîtres assez bons. C'est possible ; mais de grâce ne faisons pas de bucoliques sur le bonheur d'une pauvre créature humaine qui ne peut ni travailler, ni aimer, ni acquérir, ni enfanter, ni s'instruire sans le bon plaisir d'un maître. C'est là une condition affreuse dans tous les pays, sous toutes les latitudes. C'est là une chute de deux degrés sur l'échelle des êtres doués de vie ; le maître descend du rang d'homme au rang de brute, l'esclave passe au nombre des choses. Il y a d'ailleurs à Cuba deux ou trois infamies de plus qu'ailleurs. La traite n'a pas cessé malgré les conventions signées, malgré les indemnités reçues, malgré les promesses renouvelées.

3. Voyez dans la Revue de 1851 l'étude remarquable de M. Charles de Mazade sur les écrits de MM. Saco, Queipo, les poésies de MM. Heredia, Placido.

Il y a eu des années où, d'après le rapport des consuls anglais, il est entré clandestinement plus de 20,000 Africains. Quelques-uns sont signalés et déclarés libres, emancipados, aux termes du traité conclu avec l'Angleterre en 1845, après l'inexécution pendant trente ans de celui de 1817. Or, sous prétexte de réglementer la classe des emancipados, les capitaines-généraux, auxquels ils sont remis comme à un tuteur, ont imaginé depuis 1854 de vendre les services de ces Africains libres en frappant le contrat, qui est fait pour cinq ans et qui est renouvelable, d'un impôt mensuel de 8 à 4 piastres selon l'âge. Encore les esclaves sont-ils protégés par quelques lois ; censés libres, les emancipados ne peuvent pas invoquer ces lois. Quelquefois, quand un esclave meurt, on déclare la mort de l'émancipé, qui prend désormais le nom et le sort de l'esclave, ou bien les concessionnaires revendent à leur tour les services de ces prétendus êtres libres. Les statistiques en portent le nombre à 4 ou 5,000 seulement ; il n'est pas un colon qui ne suppose le vrai chiffre quatre ou cinq fois plus considérable. 166

Outre ces émancipés, qui n'en ont que le nom, il y a dans les Antilles espagnoles d'anciens esclaves qui sont parvenus à se racheter, et une disposition excellente des règlemens permet à l'esclave de se libérer peu à peu, pourvu que chaque à-compte payé à son maître ne soit pas moindre de 56 piastres. Il est dit alors coartado de tant de piastres, et il ne peut plus être vendu pour une somme supérieure à celle qu'il doit ; il peut changer de maître ou travailler hors de la maison de celui-ci en lui payant par jour 67 centimes par 100 piastres encore dues sur son rachat. Toutefois ce pauvre homme qui à force de bras nage vers le rivage de la liberté, à combien d'entraves n'est-il pas encore exposé ! S'il change de maître, il paie d'énormes droits au fisc. S'il devient moins vigoureux, s'il baisse de prix, il lui faudra néanmoins acquitter la somme fixée à l'époque où il était dans toute sa vigueur. Enfin cette fraction de liberté si chèrement payée, la transmet-il à sa femme, à ses enfans ? Nullement, pas même à l'enfant qu'il a légitimement lorsqu'il est déjà la moitié ou les trois quarts d'un homme libre. Encore un détail odieux. Le fouet, qui n'est pas permis pour les Chinois, est permis pour les Africains : le règlement de 1842 n'autorise que vingt-cinq coups, sans effusion de sang ; mais qui donc est là pour compter le vingt-sixième coup et voir si le sang coule ? Qui donc est là pour constater la haine que chacun de ces coups amasse au fond

des cœurs outragés ?

Il existe en tous lieux une loi morale supérieure qui châtie l'auteur d'un mal par ce mal lui-même. Interrogez les hommes de bonne foi : ils avoueront que les habitudes de dureté, de paresse et d'injustice, inséparables de l'esclavage, ont pour conséquences, à Cuba comme partout ailleurs, les consciences corrompues, les fortunes obérées, la religion méprisée, la magistrature suspecte, les mœurs dissolues, l'agriculture arriérée, le patriotisme énervé, la population amoindrie. Tel est le résumé du Rapport des délégués de Cuba à l'enquête de 1867 et de celui des délégués 167
de Porto-Rico, éloquens plaidoyers de morale chrétienne, de sagesse politique, d'expérience pratique et de patriotique indignation.

Comment donc une société riche, éclairée, généreuse, qui vit et qui souffre au milieu de ces maux, n'a-t-elle pas le courage de les anéantir sans retard ? Pourquoi les habitans de Cuba et de Porto-Rico n'affranchissent-ils pas leurs esclaves ? Cela ne peut tenir qu'à deux motifs, la peur et l'intérêt. Interrogeons ces deux motifs, La peur se conçoit. Ce n'est pas la peur de la révolte : une insurrection est bien plus à redouter avant qu'après la suppression de l'esclavage ; c'est la peur de la ruine. On craint que l'esclave ne veuille plus travailler, et cette inquiétude est assez naturelle, puisqu'on a tout fait pour lui rendre le travail odieux. Cependant l'exemple des colonies anglaises, françaises, hollandaises, prouve la parfaite vérité de ce mot du marquis de Sligo, gouverneur de la Jamaïque au moment de l'émancipation, en 1835 : « toutes les fois que les propriétaires veulent que la chose aille bien, elle va bien. » L'exemple des États-Unis du sud, où déjà le travail libre arrive presque à fournir autant de coton que le travail servile en produisait avant la guerre, est plus significatif encore. La vente, constatée partout, c'est qu'un quart à peu près des anciens esclaves retourne à la vie sauvage, un quart va dans les villes, une moitié reste aux champs ; mais une meilleure distribution du travail, l'introduction des machines, la concentration des usines, une surveillance plus exacte, surtout un travail plus intelligent et plus énergique, parce qu'il est stimulé par l'intérêt personnel, permettent de tirer de cent hommes libres des résultats bien supérieurs à ceux que produisent deux cents esclaves.

La preuve de cette assertion n'est pas à faire, elle est faite à Cuba même. Une grande sucrerie agricole entièrement desservie par le travail libre a été fondée en 1864 par MM. Odoardo frères, de La Havane, sous le nom de La Ruche, La Calmena, et cette sucrerie produit 1 million de kilogr. de sucre par an. Toutes les opérations, à commencer par le défrichement des forêts qu'a remplacées la plantation, ont été exécutées par des ouvriers presque tous blancs, et même Européens, travaillant en toute saison, dans les meilleures conditions de santé, sous la direction spéciale de M. A. Odoardo, ancien élève de l'école d'agriculture de Grignon. Cet exemple peut rassurer les Cubains sur les applications du travail libre. Une autre leçon est fournie par l'expérience. L'esclavage et même la traite ne peuplent pas. La vie est étouffée, le mariage empêché par ces enrôlemens forcés d'hommes sans femmes. Les ouvriers libres européens, seules recrues désirables, ne veulent pas se mêler à des Chi- 168
nois dégradés ou à des esclaves, et c'est la liberté seule qui peut donner aux Cubains l'espoir d'un courant d'émigration facile à attirer vers des contrées si belles.

Reste à examiner quel profit les Cubains tirent de l'esclavage. Est-il bien certain d'abord que l'usage des esclaves soit le même dans toutes les industries ? Dans les villes, où les domestiques même commencent à être remplacés par des blancs et par des Chinois, il n'y a que 75,000 esclaves sur 500,000 habitans. C'est dans les sucreries et dans les cafétaux que la population esclave se concentre de plus en plus. L'élément libre entre déjà pour cinq sixièmes dans le total des bras employés par les fermes et les plantations de tabac [4]. L'île de Cuba, particulièrement dans les régions

4. Voici la distribution de la population des campagnes de Cuba :

| | Blancs | Libres de couleur | Esclaves |
|---|---|---|---|
| Sucreries | 41,601 | 3,876 | 172,671 |
| Cafétaux | 5,682 | 1,817 | 25,942 |
| Prairies | 73,781 | 14,780 | 37,734 |
| Tabac | 75,058 | 28,527 | 17,675 |
| Fermes | 178,185 | 23,026 | 24,850 |
| Culture maraîchère | 57,713 | 27,116 | 6,918 |
| Divers | 7,999 | 1,507 | 2,424 |
| Total | 440,019 | 100,649 | 288,214 |

appelées Vuelta-Abajo, Vuelta-Arriba, Partidos, produit par an environ 600,000 tercios de 40 kilogrammes, soit 24,000 tonnes d'un tabac célèbre dans le monde entier ; elle consomme un tiers de cette production, et deux tiers, l'un en feuilles, l'autre tordu en cigares ou cigarettes, sont exportés sans que l'on puisse extraire un chiffre exact de la Balanza del commercio, parce que la moitié de la sortie s'opère en fraude. Le tabac a des crus renommés comme les vins de France ; mais, sur les vegas de punteria ou terres de réputation, comme Flor de Tabacos, Cabañas, Figaro, il ne se récolte pas plus de 3 à 4,000 tercios. La plupart des vegas sont affermées par petits lots à des familles qui les cultivent elles-mêmes avec quatre ou cinq nègres. Les mauvaises habitudes engendrées par l'esclavage exercent leur détestable influence sur la culture, qui épuise la terre et rapporte peu, sur la fabrication, ruinée par le gaspillage de la matière première et l'absence de comptabilité, enfin sur le commerce, entaché de fraude et toujours exposé à des alarmes qui paralysent le crédit. Les vegueros, à part quelques grands exploitans, sont presque tous gênés. Le tabac n'emploie que 17,000 esclaves avec plus de 100,000 travailleurs libres. La proportion des esclaves est encore de 25,942 contre 7,499 ouvriers libres dans les cafétaux ; mais elle diminue chaque jour, et la culture du café devient de moins en moins importante. La population 169
esclave intéresse donc presque exclusivement les sucreries agricoles, que l'on nomme à Cuba les ingenios, auxquelles sont attachés encore plus de 170,000 esclaves.

Il convient de distinguer ici deux classes d'établissemens. Quelques sucreries, appartenant à des propriétaires intelligens et riches, éblouissent par une prospérité extraordinaire. Les procédés les plus perfectionnés de la chimie et de la mécanique y sont employés. Les noirs sont bien traités ; les terres ne sont pas épuisées. Des associations de propriétaires se forment autour d'usines centrales. Pour diminuer les frais généraux, on agrandit les exploitations, et il y a des sucreries qui produisent jusqu'à 3 et même 4 millions de kilogrammes par an. L'état ordinaire est bien différent. Il n'y a pas moins de 1,500 ingenios à Cuba, ils produisent un peu moins de 586,500 tonnes de sucre. C'est donc une production moyenne de 39 tonnes par établissement. C'est bien peu, et c'est à l'esclavage qu'on doit surtout s'en prendre. Il faut toujours beaucoup plus de bras pour un même travail avec des esclaves qu'avec des hommes

libres ; cela est naturel, parce que l'esclave n'a pas d'intérêt à travailler, à hausser le prix de son rachat, parce qu'il est sans instruction, et aussi parce que le maître est plus désireux de compter un grand nombre de vassaux que de distribuer économiquement la besogne. Or, comme le dit très bien M. Fr. d'Armas dans un livre marqué au coin de la conscience et de la modération [5], la question importante est de savoir non pas si le travail servile coûte moins que le travail libre, mais s'il produit moins. Les esclaves exigent un premier capital, et leur prix va toujours en augmentant ; leurs chômages, leurs maladies, retombent sur les maîtres ; leur agglomération en un même point élève le prix des loyers et des vivres, et éloigne les ouvriers libres. Tout compte fait, le travail servile arrive à produire moins et à coûter presque autant que le travail libre.

Aussi la plupart des sucreries sont chargées d'hypothèques. Elles ne se vendent que rarement et avec des termes très longs. Le revenu s'obtient souvent en entamant le capital, c'est-à-dire en épuisant le sol, en défrichant sans cesse des terres neuves, en ne réparant pas les bâtimens et les appareils, dépenses que l'on finit par faire trop tard à coups d'emprunts qui pèsent sur l'avenir et conduisent à la ruine. C'est pourquoi M. d'Armas affirme que l'esclavage tue le capital, en sorte qu'il est rare à Cuba de voir un petit-fils posséder le bien de son grand-père. Le même auteur consacre un chapitre spécial à cette question : y a-t-il des bénéfices dus à 170
l'esclavage ? et il répond : autrefois peut-être, aujourd'hui certainement non. Le revenu net, signe en tous pays de la richesse, est très faible, même dans les sucreries les mieux dirigées. Des renseignemens aussi précis que curieux ont été réunis dans deux Rapports sur la colonisation et sur les sucres publiés en 1862 par l'un des plus grands hacendados de Cuba, M. Juan Poey, dont la belle habitation, Las Canas, a été décrite dans la Revue par M. Ernest Duvergier de Hauranne [6]. M. Poey prouve par des chiffres que 145 travailleurs sont employés au travail qui pourrait être exécuté par 74 ; il établit que la même quantité de terre produit deux et trois fois plus à la Réunion, à la Barbade, à la Guyane anglaise, au Bengale et même à la Jamaïque qu'à Cuba. Il résulte de ses recherches et aussi de celles de M. d'Armas [7] que le revenu net annuel d'une sucrerie moyenne est de

5. De la Esclavitud en Cuba, p. 209.
6. Voyez la Revue du 1er octobre 1866.
7. La Industria azucarera en Cuba, par M. d'Armas.

4,70 pour 100 par an. Il existe un grand nombre d'établissemens où, suivant M. Poey, il y a un déficit annuel qu'il évalue à plus de 5 pour 100 du capital engagé. La mortalité des esclaves doit entrer en ligne de compte ; elle est beaucoup plus rapide que celle des blancs ; en même temps le chiffre des naissances est beaucoup plus lent. L'esclavage a pour libérateurs la mort et la stérilité, et tout le calcul du maître, dans les vieilles sucreries où n'a pas pénétré l'esprit de progrès, consiste à déterminer si le profit sur la production plus grande du sucre est supérieur à la perte sur la mortalité plus prompte des nègres.

Enfin tous les habitans de Cuba, sans distinction d'opinions, de préjugés, d'intérêts, déclarent et répètent que le plus clair du revenu net est absorbé par le fisc. L'île de Cuba, l'île de Porto-Rico succombent sous le poids des impôts de toute nature, impôt direct sur les propriétés, droits d'alcabala sur la transmission des esclaves, droits de douane, taxes de toutes les formes et de toutes les dénominations, sans, parler des exactions secrètes. Nous voici parvenus, après un long détour, en face de la cause, de la vraie cause des résistances que toute réforme dans le régime des colonies rencontre à Madrid. Nous touchons en même temps du doigt une loi de l'histoire. Dans toutes les sociétés coloniales, la puissance arbitraire des maîtres sur les esclaves a eu pour conséquence la puissance arbitraire de l'état sur les maîtres. La propriété la plus absolue est en même temps la plus fragile ; elle est sans limite et sans repos. Pour se défendre contre une révolte, toujours redoutée parce qu'elle est toujours juste, les maîtres ont besoin d'être protégés, et toute protection se paie. La protection apparaît sous la figure du soldat et du percepteur. Peu 171
à peu à une situation exceptionnelle s'adapte une législation exceptionnelle. Déshabitués de tout effort, amollis par des jouissances mêlées de remords, peu fondés à se montrer chatouilleux sur la distinction du juste et de l'injuste, les colons ne savent plus résister. Le gouvernement tua d'ailleurs la résistance par la mort quand cette résistance arme les bras, par l'exil quand elle délie les langues, et si l'on se demande comment il est si facile de se former en Europe une opinion sur les affaires de Cuba, la réponse est simplement que les capitaines-généraux ont successivement banni en Europe la plupart des Cubains qui avaient une opinion. Les colons s'aperçoivent bien tard que l'on ne peut passer une chaîne au pied d'un esclave sans sentir une autre chaîne invisible s'appesantir sur

soi. C'est la réalisation du mot du poète :

Ah ! l'esclave le mieux attaché, c'est le maître.

Il en a été ainsi dans les sociétés coloniales infectées par l'esclavage ; mais les Espagnols ont su dépasser sous ce rapport tous les autres peuples, les Romains aussi bien que les Anglais, et faire peser sur leurs sujets d'outre-mer le plus lourd fardeau de fonctionnaires et d'impôts que jamais colonie ait supporté.

## II

Depuis la conquête, le système politique et administratif de la péninsule fut appliqué aux possessions lointaines, assimilées, au moins en principe, à la métropole ; mais en fait les vice-rois et les capitaines-généraux eurent toujours une puissance bien supérieure à celle des gouverneurs de province, et il fallut la tempérer par le pouvoir modérateur des cours supérieures de justice. Il ne faut pas oublier pourtant que Cuba et Porto-Rico avaient, au commencement du siècle, une population peu considérable. Or, sous les tropiques, la superficie et la fertilité ne font pas l'importance véritable des colonies ; les surfaces sont toujours grandes, les terres sont toujours fertiles, l'homme seul donne de la valeur à la terre, et tout dépend du chiffre de la population. Lorsque les événemens qui relient le XVIIIe siècle au XIXe eurent produit la constitution démocratique de 1812, abolie en 1814 et momentanément restaurée en 1820, le régime constitutionnel fut étendu à l'Amérique espagnole, et les représentans de Cuba et de Porto-Rico prirent place aux cortès. Le droit d'élire des députés fut plus tard maintenu aux deux îles par le statut royal de 1834, et la révolution de 1836 sembla d'abord le respecter ; mais lorsque leurs délégués se présentèrent pour siéger, on refusa de les recevoir, et la constitution de 1837 déclara, dans son second article addi- 172
tionnel, que « les provinces d'outre-mer seraient gouvernées par des lois spéciales. » Depuis trente-deux ans, ces lois sont toujours demeurées à l'état de promesses, répétées par l'article 80 de la constitution de 1845 dans les mêmes termes, avec le même effet.

L'acte qui, malgré de nombreuses lois sans cesse violées, résume toute la législation politique des deux îles est l'ordonnance royale du 28 mai 1825.

Les pouvoirs des capitaines-généraux y sont définis en termes auxquels on ne reprochera pas de manquer de clarté, « Le roi notre seigneur, y est-il dit, afin de conserver dans la précieuse île de cuba sa légitime et souveraine autorité et la tranquillité publique, vous accorde toute la plénitude des pouvoirs que les lois militaires confèrent aux gouverneurs des places assiégées. Par conséquent, sa majesté le roi vous accorde l'autorisation la plus étendue et la plus illimitée, non-seulement, pour exiler de l'île toute personne, quels que soient son rang, sa classe ou sa condition, dont la présence pourrait vous inspirer des soucis,… mais aussi pour suspendre l'exécution des ordres et ordonnances expédiés sur les diverses branches de l'administration publique. » En face d'un tel pouvoir, comparé par le gouvernement lui-même à celui du commandant militaire d'une place assiégée, il n'existe pas depuis 1837 à Madrid ni à La Havane l'apparence même d'une assemblée ou d'une corporation quelconque qui représente les droits, protège les intérêts, exprime les vœux de la population coloniale.

En revanche, la métropole est représentée dans les deux îles par un nombre de fonctionnaires véritablement fabuleux. La légion des solliciteurs d'emploi est peut-être plus considérable à Madrid qu'à Paris, et c'est beaucoup dire. A chacun des innombrables changemens de cabinet, on fait un remaniement des employés. Les petites affairés donnent lieu à des dossiers immenses qui partent pour le ministère des colonies à Madrid, et il faut payer des agens pour les en faire revenir après d'interminables délais. Selon, le témoignage de M. Queipo, fonctionnaire lui-même, la justice coûteuse et boiteuse de Cuba « est un ver rongeur qui mine l'île[8]. » A part quelques exceptions honorables, les fonctionnaires espagnols vont aux colonies pour s'enrichir. Les capitaines-généraux eux-mêmes sont des personnages politiques ou militaires que la faveur royale envoie faire fortune à Cuba ou à Porto-Rico, et, si l'on aime à environner de respect, comme purs de tout soupçon, un Valdès, un Serrano, un Dulce, on sait trop que la traite des esclaves a été pour plusieurs autres gouverneurs l'origine d'une richesse honteuse. Il y a longtemps que dans une dépêche officielle du 2 mai 1844 lord Aberdeen écrivait : « Les seules personnes qui portent la main à la 173

8. La Question de Cuba, par M. Queipo, 1850, p. 19, 20.

continuation de la traite sont les officiers de la couronne d'Espagne. » Cette violation honteuse des traités et de la morale n'a cessé que depuis peu de mois.

Les plus mauvais gouvernemens sont partout aussi les moins économes. Le budget de l'année 1865-1866, sur 159,288,365 francs de recettes, se solde par un excédant d'à peu près 25 millions ; cet excédant, d'après le décret du 25 mai 1865, est affecté savoir : 14,997,500 francs à l'amortissement des billets du trésor, 10 millions de francs à des remboursemens à la banque de La Havane pour avances au gouvernement. C'est dire qu'il sert à payer des dettes de l'état, qui applique déjà 131 millions à ses dépenses dans la colonie. Ces dettes de l'état, évaluées à plus de 100 millions, ont-elles été créées dans l'intérêt de Cuba ? Nullement. Elles ont été contractées pour faire face aux embarras financiers du gouvernement de Madrid. Voici comment les choses se passent le plus souvent. Dans les momens de crise financière, le gouvernement vend pour argent comptant à des maisons de banque des traites sur le trésor de Cuba, traites qui tombent sur la colonie à des momens souvent si désastreux que l'escompte monte jusqu'à 15 et 18 pour 100 à cause de la double nécessité de payer ces traites, d'emprunter, si le trésor est vide, et d'acheter de nouvelles traites sur Londres ou sur Paris pour rembourser les banquiers de leurs avances. De là des faillites et des troubles inopinés dans toutes les affaires. Sous le coup de ces exigences, la banque de La Havane a dû. suspendre ses paiemens en espèces le 22 décembre 1866, les autres banques l'ont imitée forcément, et le gouvernement, corrigeant l'arbitraire par l'arbitraire, a autorisé la banque à ne pas rembourser ses billets au porteur. La dette du gouvernement envers la banque dépasse le double du capital de cet établissement (25 millions de francs), et l'émission des billets, limitée au double aussi par la loi, a été portée au triple du capital par un décret du gouvernement local. La même banque, encouragée aux abus, distribuait à ses actionnaires des dividendes de 15 et 20 pour 100 pendant que ses billets, vrai papier-monnaie avec cours forcé, subissaient un escompte de 5 pour 100. En 1868, une opération pour un emprunt de 50 millions de francs avec la garantie des revenus de Cuba avait été contractée entre le ministre d'outre-mer, M. Marfori et la maison Bishoffsheim et Goldschmidt, qui avait déposé en garantie 2,500,000 fr. Ces banquiers ayant voulu, avant de payer, s'assurer de la légalité de

l'emprunt, M. Marfori répondit en confisquant le dépôt de garantie. Il y a un procès pendant. Il va sans dire que les 50 millions n'étaient pas destinés au service des Cubains. 174

Pour subvenir à un magnifique budget de 160 millions, il faut à la fois des richesses considérables et des impôts bien lourds. A Cuba, tout est taxé. Outre les impôts sur la propriété foncière, il y a des tarifs douaniers très élevés et très variés ; il y a eu jusqu'en 1867 un droit d'alcabala de 6 pour 100 sur la vente des esclaves, en sorte que, si un esclave avait changé de maître huit fois dans sa vie, le fisc avait prélevé 48 pour 100 de sa valeur vénale. La farine est soumise à un régime vraiment exorbitant, l'île étant obligée de se fournir de farines espagnoles, qui arrivent souvent avariées et toujours très chères après un si long voyage. Il n'est pas rare que les farines des États-finis, très bonnes et si faciles à apporter avec un fret modéré, fassent le voyage d'Espagne pour revenir à Cuba. Le pain et le biscuit, dont les noirs ne sont pas moins friands que les blancs, sont presque toujours chers, et deux fois par jour chaque famille, en prenant son repas, maudit la loi qui lui impose un pain coûteux et de qualité médiocre. Dans l'enquête de 1867, le gouvernement avait assez naïvement posé cette question : « quelles sont les causes du manque constant d'équilibre dans les échanges entre Cuba et l'Espagne ? » Il est clair que l'échange devrait naturellement être favorable à Cuba, puisque la population de la métropole est plus nombreuse que celle de l'île, et puisque les produits de l'île sont plus essentiels aux Espagnols que ceux de l'Espagne ne sont essentiels aux Cubains. Or il n'en est pas ainsi. Le système colonial détruit l'ordre naturel des choses.

Le commerce intérieur à Cuba pourrait devenir très important. L'île est longue on la compare souvent à une langue d'oiseau ; les principaux centres de l'intérieur sont à peu de distance des côtes. La partie centrale pourrait très bien fournir de bestiaux la partie occidentale ; mais les transports sont trop chers, parce que l'île manque presque entièrement de routes et de tout ce réseau de la viabilité rurale que la construction des chemins de fer ne peut remplacer. Aucune application plus utile des excédans de budget ne pourrait être faite par un gouvernement soucieux des intérêts locaux. Les recettes de Cuba sont malheureusement affectées à solder l'arriéré de la métropole. « Avouons, disait le général Serrano

en sa déposition à l'enquête de 1867, que dans les dernières années on a abusé des finances de Cuba, ce qui a provoqué en grande partie la crise dont souffre l'île, et a mis son trésor dans une situation alarmante. »

Si Cuba paie les dettes de Madrid, comment s'y prendra Madrid pour assurer une indemnité aux propriétaires d'esclaves de Cuba ? La réponse à cette question semble tout à fait insoluble, on doit l'avouer, à moins qu'on ne repousse l'idée d'une indemnité, « Il est des gens rigides, dit très bien M. Laboulaye, que révolte le mot seul d'indemnité. Ce n'est pas au maître qu'on la devrait dans leur opinion, c'est à l'esclave. Ce raisonnement excessif ne m'a jamais convaincu. Ce n'est pas l'esclave qui paie l'indemnité, c'est la société ; or la société est plus coupable que l'esclave. C'est elle qui a légalisé, maintenu, souvent même imposé l'esclavage. » On peut ajouter que l'indemnité est moins un remboursement de la propriété perdue qu'une avance au travail salarié qui remplace le travail forcé. Cependant il ne faut pas exagérer le prix des esclaves : il est juste que les propriétaires, après une si longue jouissance indue, supportent une partie de ce prix, et que la colonie, débarrassée d'une cause de désordre, en paie une autre partie.

D'après M. d'Armas, il y aurait à payer 350,000 esclaves à 400 dollars (2,000 fr.) chacun, soit 700 millions de francs. L'indemnité due à Porto-Rico pour 42,000 esclaves, évalués au même taux, serait de 84 millions de fr. Les délégués des deux colonies entendus à l'enquête de 1867 n'ont pas mis en avant des chiffres si exagérés. Ceux de Porto-Rico n'estiment qu'à 100 dollars les esclaves au-dessous de 7 ans ou au-dessus de 60, à 200 dollars ceux de 7 à 15 et de 50 à 60 ans, et à 400 dollars ceux de 16 à 50 ans seulement. Le chiffre total s'élève seulement à 60 millions de fr. pour leur île. Les délégués de Cuba, déduisant aussi les esclaves au-dessous de 7 ans et au-dessus de 60 ans, arrivent à un chiffre de 590 millions. Ces chiffres eux-mêmes sont susceptibles de réduction, ne fût-ce qu'en éliminant les esclaves « de traite, » déjà libres de droit. L'Angleterre a payé seulement 625 fr. par tête, la France 500 fr., la Hollande 450 fr., le Danemark 375 fr. L'indemnité pour les esclaves des États-Unis paraissait impossible à payer : on l'évaluait à 5 milliards ; la guerre est venue qui en a coûté 10, l'abolition a dû être proclamée dans le sang et sans indemnité. Quel que soit le chiffre d'ailleurs, et l'Espagne n'eût-elle qu'à en payer

le tiers, ce serait déjà beaucoup trop pour elle. L'Espagne n'est pas assez riche pour être juste, les habitans de Cuba et de Porto-Rico le savent bien : aussi n'attendent-ils pas qu'elle soit moins ruinée ou plus équitable, et ils ont le mérite de proposer des systèmes qui ne coûteraient à l'Espagne le paiement d'aucune indemnité.

## III

Je fais honneur des systèmes que je vais exposer aux habitans de Cuba et de Porto-Rico. Tous cependant n'ont pas droit à cet éloge. Il est, surtout parmi les colons d'origine péninsulaire, des théoriciens fougueux 176
qui nomment l'esclavage une chaîne paternelle ; il est de sages conservateurs qui n'ont qu'une solution : « laissez faire le temps, et n'émancipez pas sans une préparation lente. » Nous connaissons par expérience les périls de cette prétendue sagesse. Il est bien doux d'attendre quand on est maître ; pour l'esclave, attendre c'est souffrir plus longtemps, c'est mourir avant d'être libre. L'attente a déjà duré deux siècles. Le temps est sans doute un merveilleux agent de développement ; par malheur, on oublie trop que, s'il développe le bien, il développe aussi le mal. Confiez au temps vos moissons à mûrir, soit ; mais essayez donc de lui confier vos incendies à éteindre ! Le temps est précisément ce que nous avons le devoir de ne pas accorder au mal ; c'est lui donner le moyen de s'aggraver et de devenir incorrigible. Consultez les annales même de l'esclavage. Vous, Espagnols, vous n'avez pas voulu compter avec le temps, qui aurait présidé au développement graduel des sociétés coloniales sur ces terres ouvertes subitement à une nouvelle évolution de l'histoire des hommes. Vous avez voulu jouir vite, tirer promptement l'or de la terre, faire une fortune hâtive ; vous avez forcé le sol à produire et l'homme à travailler, et maintenant vos trésors mal acquis sont épuisés : le temps a grandi le mal de la corruption et le mal de l'oppression, le temps a épuisé les sources de la richesse, il a empoisonné les sources de la morale, et c'est du temps qu'après cette funeste expérience vous attendez le remède et la guérison ! Est-ce que l'esclavage, sur aucun point du monde, s'est éteint tout seul et graduellement ? — Les maîtres qui, aux premières paroles d'émancipation, demandent une initiation graduelle à la liberté avouent par cela même que cette initiation n'est pas même commencée, et que

leurs esclaves, après dix ans comme après cinquante, sont toujours à l'état sauvage. Dire que l'esclavage est l'école préparatoire de la liberté, c'est dire que l'immobilité enseigne le mouvement ; il y a contradiction dans les termes. Il n'y a que la liberté qui apprenne à être libre. Tempérer, adoucir, user peu à peu la servitude ! cela rappelle, disent les délégués de Cuba, ces Indiens de la rivière Caura qui demandaient aux missionnaires la permission de manger de la chair humaine encore une fois tous les mois, puis tous les trois mois, puis tous les six mois, afin d'en perdre insensiblement l'habitude. Ces délégués et tous les habitans éclairés des deux îles demandent « qu'on applique immédiatement la hache à la racine de cet arbre maudit de l'esclavage, afin qu'il ne reverdisse jamais. »

Avant tout, ils réclament l'abolition complète, radicale, de la traite des noirs d'Afrique. On est las d'entendre répéter que cet abominable trafic fut pendant deux siècles une des ressources financières de l'Espagne, 177
qui par dix traités ou asientos en a vendu le monopole à la France, au Portugal, à l'Angleterre, jusqu'au jour où une poignée de chrétiens persévérans, agissant sur l'opinion et par l'opinion sur le monde civilisé, obtinrent une déclaration solennelle du congrès de Vienne par laquelle toutes les nations chrétiennes s'unirent contre ce crime public par un sentiment commun de justice et de commisération. Cinq conventions particulières ont été conclues entre l'Angleterre et l'Espagne en 1814, 1817, 1819, 1822, 1835,1845, pour la répression de la traite, et l'Angleterre a payé 400,000 livres sterling. Des ordres royaux, des lois, de belles promesses, sont partis de Madrid, et un dernier décret porte la date de 1866 ; mais le crime a continué grâce à un autre crime, l'achat de l'impunité. Cela est notoire. Dans l'enquête de 1866, M. San-Martin a pu dire : « Nous avons constamment menti à la face du monde. »

A la fin de 1865, des planteurs de Cuba formèrent entre eux une association contre la traite, s'engageant sur l'honneur à ne pas acheter des nègres introduits dans l'île depuis le 19 novembre 1865. L'association ne fut pas autorisée à Madrid. Dans l'enquête de 1867, M. d'Angulo, l'un des délégués, proposa que la traite fût déclarée piraterie, et cet avis fut fortement, mais vainement appuyé par le maréchal Serrano. L'assimilation est parfaitement fondée, et elle a été introduite dans la législation de l'Angleterre, du Portugal et même du Brésil. Les peines sévères por-

tées contre le forban qui prend et vend des marchandises seraient bien plus méritées par le misérable qui prend et vend des hommes ; mais les habitans des Antilles savent bien, et les négriers aussi, que la police de l'océan est difficile, qu'il y aura toujours des vendeurs d'une marchandise qui ne coûte rien et s'achète très cher, tant que l'achat n'aura pas cessé. La traite ne prend fin qu'avec l'esclavage. Aussi demandent-ils résolument l'abolition de l'esclavage lui-même.

Les habitans de Porto-Rico, nous l'avons dit, ont aussi le courage de solliciter l'émancipation immédiate, avec ou sans indemnité. Il y a bien quelques récalcitrans, à en juger par la circulaire suivante du gouverneur ecclésiastique de la colonie.

« Ayant appris que l'on a répandu dans notre île de nombreux exemplaires de la Lettre pastorale que l'évêque d'Orléans a adressée au clergé de France en faveur de l'émancipation des esclaves, et la circulation de cet écrit étant dangereuse pour l'ordre de la province, son excellence le gouverneur supérieur civil a demandé au gouvernement ecclésiastique de prévenir tous les curés, s'ils connaissent quelques-uns de ces exemplaires dans leur paroisse, de me les remettre pour les faire passer entre 178
ses mains. Je vous communique cet ordre, comptant sur votre activité et votre prudence pour vous enquérir si ledit écrit existe dans le ressort de votre juridiction, et en cas affirmatif pour me le remettre, afin d'en prévenir la circulation. »

On aime à opposer à cette pièce la protestation des délégués, de l'île. Sans être aussi résolus que. les délégués de Porto-Rico, ceux de Cuba proposent que les propriétaires soient indemnisés par une combinaison fort inattendue, au moyen d'une vaste loterie de libération dont le plan est exposé à la suite, de leur rapport. Aucun voyageur ne débarque à La Havane sans être assourdi par les marchands de billets de loterie[9]. La loterie est le plaisir des blancs et des noirs, et comment ne croiraient-il pas, les uns et les autres, à un sort aveugle qui distribue les biens de ce monde, s'ils considèrent leurs destinées si différentes et si peu justifiées ? De là l'idée de faire servir cette habitude générale, qui déjà profite au trésor,

9. Voyez, les curieux récits de M. Ampère et de M. Ernest Duvergier de Hauranne dans les livraisons du 15 juillet 1853 et du 1er novembre 1868.

à la liberté des esclaves. La loterie serait de la somme nécessaire pour rembourser en sept ans, au taux de 2,362 fr. 50 c, tous les esclaves valides. L'île y contribuerait sur son budget pour 50 millions, et les maîtres auraient à payer à la caisse, de la loterie le salaire de ceux des esclaves qui, ayant gagné la liberté, demeureraient à leur service pendant sept ans. Tous les esclaves recevraient des numéros. Un septième de ces numéros, sortant chaque année, procurerait la liberté à un septième des esclaves, dont le prix serait remboursé aux maîtres. Ceux-ci conserveraient pourtant ces esclaves à leur service jusqu'à la fin de la septième année, pour que leurs ateliers ne soient pas désorganisés. Au bout de ce temps, tous les esclaves auraient été affranchis, et tous les maîtres auraient été remboursés. C'est une espèce d'amortissement de l'esclavage par voie de tirage au sort. On ne peut évidemment avoir une opinion sur l'efficacité de ce moyen fort ingénieux que dans la colonie elle-même.

D'autres colons de Cuba demandent, à l'Espagne une indemnité payable en plusieurs années au moyen d'un emprunt. Les raisons de la solliciter sont excellentes, car l'Espagne a abusé des richesses de Cuba ; elle a reçu plusieurs fois en impôts la valeur des esclaves ; elle a encaissé 10 millions payés par l'Angleterre, elle a imposé l'esclavage, elle a regardé ses colonies comme une mine à exploiter sans merci. Si la légitimité de la demande est indiscutable, la possibilité d'y satisfaire paraît chimérique, vu l'état des finances de l'Espagne. Plus intelligens et plus résolus, quelques habitans de Cuba ont indiqué les compensations qu'ils ont le droit de ré- 179
clamer à défaut d'indemnité. L'étude eu budget de l'île de Cuba apprend que plus de 126 millions de francs sont mis à la disposition du gouvernement de Madrid [10]. Si l'on rapproche ces chiffres de ceux du budget total de l'Espagne, on constate que les Antilles, avec une population de moins de 2 millions d'habitans, paient 35 pour 100 de la dépense mili-

10. En voici le détail :

| | |
|---|---|
| Marine | 20,046,100 francs |
| Guerre | 40,667,495 |
| Finances | 39,483,192 |
| Subvention à l'île de Fernando-Pô | 1,441,120 |
| Excédans | 25,000,000 |
| Total | 126,637,907 francs |

taire et maritime de la métropole, tandis que celle-ci, avec 16 millions d'habitans, paie seulement 65 pour 100. L'administration intérieure de la Péninsule coûte 25 millions de francs, l'administration intérieure des Antilles coûte 12 millions 1/2. La dépense a triplé depuis 1855 ; le seul service des travaux publics dans les îles supporte, pour aine somme de travaux de 972,855 fr., des frais de personnel qui s'élèvent à 531,222 francs [11]. Le budget secret, le budget des exactions, monte, d'après la déclaration des délégués entendus à l'enquête, à plusieurs millions, honteusement distribués entre la plupart des fonctionnaires espagnols.

La réforme du budget, la répression des voleurs, seraient les deux premières compensations de l'émancipation sans indemnité, La réforme de la législation du commerce, de la navigation et des douanes serait la troisième. La liberté commerciale a sauvé les colonies anglaises ; elle diminuerait le prix des objets de consommation et par conséquent le prix de la vie de chacun, doublerait le commerce avec les autres peuples et par suite le prix de vente des produits, abaisserait les frets maritimes. Le commencement de liberté que l'Espagne accorda en 1817 au port de La Havane a été l'origine de la grande prospérité de l'île. Le trésor trouverait son compte à ces réformes, par exemple en ce qui touche la farine. Un droit de 3 ou 4 francs par baril de 100 kilogrammes rapporterait de 3 à 4 millions, tandis que la farine espagnole, privilégiée, ne paie pas de droit aux douanes et coûte cher aux habitans. Avec l'abolition de l'esclavage, il faut compter sur la sécurité et par conséquent sur la restauration du crédit et sur l'amélioration des produits industriels et agricoles. Enfin cette grande mesure de justice permettra de faire appel à l'immigration européenne et américaine, détournée de ces contrées magnifiques par l'esclavage, et de plus en plus nécessaire, indispensable. La mortalité des 180
esclaves est croissante ; les Chinois, par lesquels on essaie de remplacer les patiens et vigoureux travailleurs noirs, coûtent cher [12], et sont des artisans effrénés de crime et de débauche [13]. « Ma conviction, m'écrit l'un

11. Enquête de 1867, rapport des délégués.

12. Le prix d'un engagement pour huit ans est de 5 ou 6,000 francs, contrat, salaire et intérêts compris, sans parler de l'entretien.

13. M. Fernandez Corredor classe ainsi les criminels :

| | |
|---|---|
| Asiatiques | 1 sur 75 |

des courageux et intelligens citoyens auxquels je dois ces informations, est que l'île de Cuba, livrée à ses propres ressources, est assez riche pour opérer pacifiquement et sans le secours pécuniaire de la métropole la transformation sociale qui se prépare par la révolution et le sang versé. » Les mêmes correspondans ne redoutent pas la dispersion des noirs, si des règlemens, empruntés aux autres nations qui ont aboli l'esclavage, facilitent les engagemens de travail, si les noirs sont bien traités et introduits enfin, par la religion, la famille et l'école, dans le vrai chemin de la civilisation.

La satisfaction de ces nobles désirs est subordonnée à la réforme politique. Tous les délégués entendus dans l'enquête de 1867 sollicitent le droit pour les habitans des Antilles de voter eux-mêmes, dans des assemblées locales, sous l'autorité du gouvernement supérieur, les budgets et les tarifs douaniers qu'ils auront à payer, — le droit d'être représentés aux cortès par des députés élus, — le droit de nommer un certain nombre de fonctionnaires, en un mot un régime analogue à celui sous lequel fleurissent les colonies anglaises et toutes ces petites sociétés fondées au loin par les nations de l'Europe, et parvenues peu à peu à l'âge de la majorité politique. « En attendant, disait lord John Russell dans un mémorable discours de 1850, que nos colonies soient assez fortes pour être indépendantes sans cesser d'être en bonne intelligence avec l'Angleterre, rendons-les capables de se gouverner elles-mêmes, » Ce langage caractérise le nouveau point de vue des nations civilisées dans les questions coloniales. La souveraineté n'est plus un profit, les colonies ne sont plus des fermes à exploiter. Ce sont des filles que l'on élève pour elles-mêmes, et il se trouve que ce système du désintéressement devient, même aux yeux de l'intérêt, le plus profitable. L'honnête et l'utile sont d'accord.

En résumé, les habitans les plus éclairés de Cuba et de Porto-Rico disent et redisent à l'Espagne : « Donnez-nous la liberté politique et commer- 181
ciale, laissez-nous voter les impôts que nous payons, acheter à notre gré les denrées que nous consommons, vendre à notre gré les objets que nous produisons, et nous nous chargerons d'affranchir nos esclaves. Laissez-

| | |
|---|---|
| Hommes de couleur libre | 1 sur 344 |
| Blancs | 1 sur 448 |
| Esclaves | 1 sur 1663 |

nous faire nos propres affaires. Cuba farà da se ! » Si l'Espagne est insensible à cette voix de ses enfans d'outre-mer, ne sera-t-elle pas plus attentive à une autre voix qui s'élève à petite distance des côtes des Antilles ? Cette voix répète aux habitans de Cuba : « L'abolition de l'esclavage et les institutions libres que l'Espagne vous refuse, la grande nation des États-Unis vous les offre. »

Il y a longtemps que cette parole a été prononcée pour la première fois, et tous les jours elle gagne du terrain. « J'avoue, disait Jefferson en 1823, avoir été toujours d'avis que Cuba serait l'addition la plus intéressante qui pourrait se faire à notre système d'états. » En 1827, Bolivar avait formé le projet d'affranchir les Antilles espagnoles avec le concours du Mexique, et les troupes étaient en marche quand un soulèvement du Pérou les força de revenir sur leurs pas. On assure que, sous le président Polk, il fut question à Washington et à Madrid d'une cession de Cuba au prix de 500 millions ; l'Angleterre fit avorter ce projet. En 1852, la France et l'Angleterre essayèrent de former avec les États-Unis une convention qui garantirait à l'Espagne ses possessions des Antilles ; mais, par une dépêche du 1er décembre 1852, M. Everett, alors secrétaire d'état du président Fillmore, repoussa ce projet de garantie commune, regardant « la question de la condition de ces îles comme purement américaine, et refusant de s'engager dans l'entrave des alliances, entrangling alliances, et de renoncer pour les États-Unis à une acquisition future qui est dans l'ordre naturel des choses. » C'est en 1854, le 18 octobre, qu'eut lieu à Ostende la conférence bien connue entre les trois ambassadeurs des États-Unis à Londres, à Paris et à Madrid, MM. Buchanan, Mason et Soulé, pour se concerter sur les moyens d'obtenir la cession de Cuba. Le plan entier des combinaisons de ces trois diplomates fut exposé dans une dépêche au président Pierce qui a été publiée, et c'est l'année suivante qu'avait lieu l'expédition avortée du général Lopez. Enfin, dans le message de 1859, M. Buchanan, devenu président, écrivait ces paroles effrontées : « Nos prédécesseurs ont fait savoir au monde que les États-Unis ont à plusieurs reprises tenté d'acquérir Cuba de l'Espagne au moyen d'une négociation honorable. Le pussions-nous, nous ne voudrions pas acquérir Cuba d'aucune autre manière… C'est là conduite que nous tiendrons toujours, à moins qu'il ne se présente des circonstances qui nous autorisent clairement à nous en départir… »

Le gouvernement espagnol n'a pas cessé de protester qu'il consacrerait 182
à la conservation de ces précieux restes de la puissance coloniale de la patrie son dernier homme et son dernier écu. La France et l'Angleterre ont protesté de leur côté, car elles ont un grand intérêt à opposer une barrière aux développemens gigantesques de l'Amérique du Nord ; mais toutes ces protestations auraient été vaines, si elles n'avaient pas été appuyées sur l'inébranlable sentiment de loyauté de l'immense majorité des habitans des Antilles espagnoles malgré tant de justes griefs. Il y a eu sans doute à Cuba dans ce siècle bien des émotions, des agitations, des révoltes même, sans qu'on ait vu rompre le lien qui unit à l'Espagne cette île nommée dans tous les documens officiels l'Ile toujours fidèle, la siempre fiel isla de Cuba. Cette colonie ne s'est séparée de la métropole ni pendant la guerre avec le premier empire français, ni au moment de la révolte des colonies de l'Amérique du Sud, ni en 1837, lorsque les députés cubains et porto-ricains, légalement élus, furent injurieusement expulsés des cortès de Madrid, ni après les troubles de 1848, ni au moment de l'invasion de Lopez, si aisément arrêtée par le général Concha en 1855.

Il est vrai, les circonstances ne sont plus aujourd'hui les mêmes. Lorsque les États-Unis cherchaient à annexer Cuba, ils étaient divisés, et les états du sud étaient poussés par la honteuse ambition d'ajouter aux états à esclaves de nouveaux états à esclaves. C'eût été la capture d'un négrier par un autre négrier pour s'approprier la cargaison. Les États-Unis sont pacifiés, débarrassés de l'esclavage, ambitieux de grandeur et de conquête ; ils viennent d'acheter à la Russie ses provinces américaines du nord, la baie de Samana à Saint-Domingue, Saint-Thomas au Danemark, ils portent les yeux sur le Mexique en désordre, sur Cuba révoltée. La France et l'Angleterre empêchèrent en 1855 la spoliation de l'Espagne, elles menacèrent les États-Unis d'une intervention, et cette menace paralysa les mouvemens du général américain Quitman, qui devait appuyer l'invasion de Lopez. Les deux puissances sont toujours intéressées au maintien de la domination espagnole dans un archipel où l'ambition américaine rencontre presque tous les drapeaux européens ; mais l'Angleterre paraît peu portée aux expéditions lointaines, et il n'en peut plus être question de longtemps pour la France après l'issue de la guerre du Mexique. L'Espagne a donc à se défendre seule contre le mécontentement de ses colons, qui ne croient plus à ses promesses, et contre la convoitise de leurs voi-

sins, que n'arrêtent plus les menaces de l'Europe. Ainsi isolée, livrée à l'anarchie et à la misère, elle ne peut pas détacher ou entretenir indéfiniment des flottes et des armées à 2,000 lieues de ses côtes. Les événemens semblent donc tous conjurés contre cette nation, qui a trop lassé la patience de ses sujets d'outre-mer. Il ne lui reste plus qu'une seule chance 183
de conserver ses colonies, c'est de les contenter enfin en s'appuyant sur les sentimens de loyauté et les instincts de prudence qui persistent au fond du cœur de leurs meilleurs citoyens.

Les principaux habitans de Cuba et de Porto-Rico ne désirent pas devenir Américains, et ils ont bien raison. Les États-Unis leur apporteraient des institutions plus libres, mais il n'est pas du tout certain qu'ils leur promissent des impôts moins pesans. L'Espagnol tient les emplois, le Yankee absorberait les fortunes, s'approprierait le sol, entrerait dans les industries. Si la race espagnole opprime les races qu'elle rencontre sur son chemin, la race américaine les supprime, et peu à peu la noble terre où reposent les restes de Colomb serait inondée et submergée par la marée montante d'une population nouvelle, chassant peu à peu devant élire les hijos del païs.

Quel pourrait être au contraire le magnifique avenir de Cuba et de Porto-Rico, une fois que ces colonies seraient débarrassées de l'esclavage en haut et en bas ! La situation et la superficie de ces belles contrées en font les îles britanniques du Nouveau-Monde. La Havane peut devenir le Londres des tropiques. Le courant de la population européenne ou américaine peut apporter 20 millions d'habitans à ces terres capables de les nourrir sans cesser de produire ces denrées d'exportation, le sucre, le café, le tabac, le cuivre, le bois, les bestiaux, dont la demande en tous les pays suit une progression continue. Le drapeau de l'Espagne cesserait peut-être dans un avenir lointain de flotter sur le palais du gouverneur ; mais les liens de commerce et de consanguinité subsisteront entre les anciennes colonies et la métropole, devenues deux sœurs, au lieu d'être une maîtresse et une servante. Tels sont les rapports qui unissent désormais les États-Unis et l'Angleterre, comme deux parens qui ont oublié les discordes récentes de leurs pères pour ne se souvenir que de l'antiquité d'une commune origine.

Comment s'est conservée la belle colonie des Philippines, peuplée par

3 millions d'habitans[14], et pourquoi la puissance espagnole, malgré de redoutables voisinages, n'est-elle pas menacée à Manille ? Luçon n'est pas beaucoup moins secourable que Cuba aux finances espagnoles, et les bons tirés sur les caisses de Manille figurent à côté des bons tirés sur La Havane dans les plus utiles valeurs du trésor de Madrid ; mais les lois sont pleines de ménagement envers les Indiens. Si le tagal ne travaille pas beaucoup, du moins il est libre et heureux. Les fonctionnaires espagnols sont très peu nombreux, les indigènes prennent part aux emplois, et ils sont seuls chargés de l'administration locale ; le clergé est puissant, mais 184
il ne se déshonore pas en protégeant la servitude ; les communications entre les îles, rendues plus faciles par la vapeur, sont libres et fréquentes ; les impôts ne sont pas lourds, et le gouvernement tire seulement parti de quelques monopoles. Assurément les exportations n'atteignent pas à un chiffre énorme ; mais vraiment ce chiffre est-il le seul signe auquel se reconnaisse la prospérité d'un peuple, et un peu plus de justice ne vaut-il pas mieux qu'un peu plus de tabac pour l'honneur des hommes ?

Il reste donc à l'Espagne un moyen, un seul, de ne pas perdre Cuba et Porto-Rico, c'est de renoncer au plus vite à l'ancien système colonial, système artificiel, dont les principes sont mauvais, dont les engagemens réciproques sont violes ; c'est d'offrir résolument à ces belles colonies la liberté de s'administrer elles-mêmes, à la condition d'affranchir leurs esclaves et de conserver le drapeau espagnol, enfin lavé de cette souillure. Ce n'est pas là une révolution, c'est, comme l'écrivait en 1843 M. le duc de Broglie dans son Rapport sur l'esclavage, « le retour à l'état ordinaire et normal des sociétés civilisées. » Ne peut-on pas espérer que les hommes politiques de l'Espagne, animés d'un esprit nouveau, oublieux de leurs discordes, relèveront l'honneur de leur patrie par un accord soudain sur une si grande question de justice et d'humanité ? La résolution à prendre est imposée à la fois par la conscience et par la nécessité. Les députés de l'Espagne ont entre les mains une occasion solennelle de sauver à la fois les possessions et l'honneur de leur patrie, d'apaiser de loin la révolte, de forcer les Cubains à la reconnaissance et l'Europe à l'admiration.

Il ne peut plus se passer un long temps sans que nos souhaits aient reçu

14. Voyez, dans la Revue du 15 juillet 1852, le voyage aux Philippines de M. l'amiral Jurien de la Gravière.

une heureuse confirmation ou le plus triste des démentis. Selon que l'esclavage tombera au milieu d'une insurrection sanglante ou qu'il cessera par une résolution généreuse des cortès, les habitans de Cuba et de Porto-Rico doivent s'attendre à traverser des jours plus ou moins mauvais ; mais dans les deux cas ils ont à subir une période d'efforts, d'initiative et de sacrifices. Il n'était pas inutile de rappeler les précédens de cette crise aiguë, afin d'empêcher que l'on ne faussât l'histoire en attribuant plus tard à l'abolition de la servitude des ruines qui seront dues à d'autres causes, à une mauvaise institution aggravée par un mauvais gouvernement. L'heure inattendue où il faut tôt ou tard payer ses dettes à l'inévitable justice n'est jamais douce. « Ce serait trop facile, a dit quelque, part M. Thiers, si l'on n'avait, qu'à renoncer à ses fautes pour en abolir les conséquences. »

Augustin Cochin.